

## Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods Commune de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



### La Neuveville

Place du Marché 3 | 2520 La Neuveville  
www.laneuveville.ch

eBau N°: 2025-13733 / 231731

#### Avis de construction

**Maitre d'ouvrage:** Municipalité de La Neuveville, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, représentée par sd ingénierie biel-bienne sa, rue Centrale 115 Nord, 2501 Biel/Bienne

**Auteur du projet:** sd ingénierie biel-bienne sa, rue Centrale 115 Nord, 2501 Biel/Bienne

**Projet de construction:** Assainissement des équipements vétustes et présentant un risque de sécurité

**Emplacement:** La Neuveville, Port de la Gravière, parcelle lac de Bienné et parcelle no 1193

**Plan de zones:** Plan de protection des rives «St-Joux, Les Larris» no 3, surface destinée à l'amarrage de bateaux et zone affectée à des besoins publics A (déstinée à la détente), lac de Bienné / hors zone à bâtir

**Dérogations:** Construction hors de la zone à bâtir (art. 24 ss LAT), bâtiments et installations dans les eaux, au bord, au-dessus (art. 48 LAE), dérogation selon la loi sur les rives des lacs et des rivières (art. 6 al. 3 LRLR)

**Remarque:** Aménagement et exploitation extensifs de l'espace réservé aux eaux (art. 41c OEaux)

**Délai de dépôt public et d'opposition:** 8 décembre 2025

**Lieu du dépôt:** Administration communale de La Neuveville, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

**Dépôt public en ligne:** La demande de permis de construire peut également être consultée jusqu'au délai d'opposition sous le lien suivant: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances/231731>

Les oppositions, réserves de droit ainsi que les demandes de compensation des charges doivent être adressées par écrit et motivées à la Préfecture de Biel/Bienne, Hauptstrasse 6, case postale 304, 2560 Nidau. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées ou en grand partie identiques ont l'obligation d'indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans les délais.

Préfecture de Biel/Bienne

#### Avis de construction

**Requérant:** Municipalité de La Neuveville, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

**Auteur du projet:** Sd ingénierie biel-bienne SA, Rue Centrale 115 Nord, Case postale, 2501 Bienné.

**Emplacement:** parcelles N°s 37 et surface du Lac de Bienné, au lieu-dit: «Promenade J.-J. Rousseau», commune de La Neuveville.

**Projet:** curage du Port du Pré de la Tour.

**Dimensions:** selon plans déposés.

**Construction:** selon plans déposés.

**Zones:** PPR «La Neuveville - Saint-Joux Partie Ouest» et Lac de Bienné.

**Objet protégé:** zone riveraine.

**Dérogations:** art. 24 LAT, 48 LAE et 6 al. 3 LRLR.

**Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 30 novembre 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à

la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 31 octobre 2025

La préfète: Stéphanie Niederhauser

#### Collège du District de La Neuveville

#### Ramassage du papier

jeudi 13 novembre de 9h30 à 11h30

Merci de préparer des paquets solidement ficelés et de les déposer devant votre domicile, comme les sacs à ordures.

Les élèves ne sont pas autorisés à pénétrer dans les maisons ou jardins, même sur demande.

Les cartons et emballages plastiques sont interdits. Ils seront donc laissés sur place, même s'ils contiennent des journaux.

Pour des raisons pratiques, le papier déposé après 9h30 ne pourra plus être ramassé.

Merci de votre collaboration, la direction du Collège.

#### Municipalité de La Neuveville

#### Invitation aux commerçants et artisans de La Neuveville

Suite au dépôt du postulat du 18 juin visant à soutenir les commerces locaux, la Commune de La Neuveville invite tous les commerçants et artisans à une séance pour discuter de leurs attentes et besoins.

Date: Mercredi 10 décembre 2025

Heure: 19h

Lieu: Salle de conférence, 3<sup>e</sup> étage de la Mairie  
Cette rencontre sera l'occasion d'échanger directement avec les responsables communaux afin de mieux comprendre les défis rencontrés sur le terrain et de réfléchir ensemble à des mesures concrètes pour soutenir l'activité locale.

La table ronde sera animée par Monsieur André Kurth, Conseiller municipal, accompagné de ses collègues membre de la Commission de la Promotion économique, ainsi que par Madame Céline Känel, dépositaire du postulat.

**Inscription:** par email jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2025 -> [finances@neuveville.ch](mailto:finances@neuveville.ch)

le nombre de place est limité à maximum 2 personnes par entreprise

Nous espérons vous voir nombreux pour construire ensemble un futur plus dynamique pour nos commerces de proximité.

La commission de la promotion économique

#### Municipalité de La Neuveville

#### Information – unique relevé de l'année 2025

Mesdames, Messieurs, Chers clients,

Nos services vont prochainement procéder aux relevés des compteurs d'eau et d'électricité, ceux-ci pourront être effectués en semaine jusqu'à 20 heures et le samedi jusqu'à 18 heures. Ils sont planifiés comme suit:

du lundi 10 novembre 2025

au vendredi 19 décembre 2025

Par avance, nous vous remercions de réserver un bon accueil à notre personnel chargé de ces relevés. Ces personnes seront munies d'une carte de légitimation.

Au cas où vous seriez absents pendant cette période, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous indiquer comment accéder aux compteurs.

Pour tous renseignements ou pour nous transmettre, vous-mêmes, vos relevés, il suffit de nous joindre par téléphone ou par mail aux adresses ci-dessous:

- Téléphone: 032 752 10 10
- Courriel: [facturation@neuveville.ch](mailto:facturation@neuveville.ch) ou <https://seln.laneuveville.ch>

Nous vous remercions d'avance de votre compréhension. Avec nos salutations les meilleures.

Le Service de l'énergie

#### Municipalité de La Neuveville

#### Avec les déchets, on s'organise

##### Cigarettes électroniques

Chaque cigarette électronique contient une batterie au lithium et un circuit électronique qui permettent de faire fonctionner l'appareil. Elles sont considérées comme des appareils électroniques et doivent impérativement être recyclées. Elles contiennent en effet de précieuses matières premières, mais aussi des polluants qui pourraient être rejetés dans l'environnement en cas d'élimination non conforme.

##### Comment recycler mes cigarettes électroniques?

Les cigarettes électroniques vides ne sont pas reprises à la déchetterie. Elles doivent être retournées dans les magasins spécialisés. Le mieux est de les rapporter là où vous les avez achetés ou dans n'importe quel magasin / kiosque vendant des cigarettes électroniques.

Elles ne doivent en aucun cas être jetées dans les ordures ménagères. La pile au lithium peut exploser si elle est abimée!

##### NOUVEAU: Recyclage pratique par la poste

Les consommateurs peuvent également commander le Vape Recycling Bag pour éliminer les cigarettes électroniques vides directement à domicile. Les consommateurs peuvent regrouper leurs vapoteuses vides ou défectueuses dans le Vape Recycling Bag et les envoyer ensuite au recyclage par la poste.

Commander un Vape Recycling Bag sur <https://www.vape-recycler.ch> Nous vous remercions pour votre collaboration.

Le Département de la Gestion Du Territoire

#### Municipalité de La Neuveville

#### Séance d'information sur la rénovation énergétique, les subventions et le prêt citoyen

La législation en matière d'énergie évolue constamment, ce qui rend parfois difficile la compréhension des démarches à suivre lorsqu'on souhaite rénover son bâtiment.

Afin d'accompagner les propriétaires dans leurs projets, le Centre régional de conseil en énergie du Jura bernois, en partenariat avec le Service de l'énergie de La Neuveville, organise une séance d'information publique consacrée à la rénovation énergétique des bâtiments.

Cette soirée, ouverte à toutes et tous, offrira l'occasion de mieux comprendre les règles en vigueur et de planifier ses projets énergétiques en toute connaissance de cause. En effet, la législation n'autorise plus le remplacement d'un chauffage électrique ou au mazout par un système similaire lorsque l'enveloppe du bâtiment n'est pas suffisamment isolée. Il est donc essentiel d'anticiper les travaux, de prévoir les

investissements nécessaires, souvent importants, et de faire les bons choix.

En deuxième partie de soirée, le Service de l'énergie de La Neuveville (SELN) présentera :

- le Fonds spécial pour une utilisation rationnelle de l'énergie
- le prêt citoyen

Les présentations aborderont les prescriptions actuelles, les subventions disponibles ainsi que plusieurs exemples concrets de rénovations énergétiques.

Jeudi 20 novembre à 19 h 30  
Cinéma, Place de la Gare 3

Entrée libre.

Le Service de l'énergie

#### Municipalité de La Neuveville

##### Attestation

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil général sur le crédit d'engagement de CHF 677'000.- TTC pour le curage et la réfection des infrastructures du port de la Gravière, a été publié dans la feuille officielle d'avis N° 36 du 3 octobre 2025 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum ni aucun recours en matière communale n'ont été déposés à son encontre durant cette période. L'arrêté entre en vigueur immédiatement.

La Neuveville, le 7 novembre 2025

Le Chancelier Municipal : V. Carbone

#### Municipalité de La Neuveville

##### Attestation

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil général sur la révision partielle du Règlement sur la circulation en vieille ville centre a été publié dans la feuille officielle d'avis N° 36 du 3 octobre 2025 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum ni aucun recours en matière communale n'ont été déposés à son encontre durant cette période. La révision du Règlement sur la circulation en vieille ville centre entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> décembre 2025.

La Neuveville, le 7 novembre 2025

Le Chancelier Municipal : V. Carbone

#### Municipalité de La Neuveville

##### Attestation

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil général sur la révision partielle du Règlement sur les places de stationnement publiques a été publié dans la feuille officielle d'avis N° 36 du 3 octobre 2025 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum ni aucun recours en matière communale n'ont été déposés à son encontre durant cette période. La révision du Règlement sur les places de stationnement publiques entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> décembre 2025.

La Neuveville, le 7 novembre 2025

Le Chancelier Municipal : V. Carbone



#### Plateau de Diesse

La Chaîne 2 | 2515 Prêles  
www.leplateaudedesse.ch

#### Horaires 2025 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :

LUNDI AU JEUDI DE 8H À 11H30 ET DE 13H30 À 16H

VENDREDI DE 8H À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 12h	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

*Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous*

**Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.**

**Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:**

**Adresse postale:** Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 - 2515 Prêles

**Adresse e-mail:** info@leplateaudedesse.ch

**Téléphone:** 032 315 70 70

**Site internet:** www.leplateaudedesse.ch

En 2025, l'administration sera fermée aux dates suivantes:

Jours	DU	AU	Raison
Lundi	22.12.25	02.01.26	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 - 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts

La Moësa / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche.

Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Lors d'un dépôt payant, il est possible d'effectuer le paiement par Twint ou cash

#### PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÈLES

Stationnements du 4<sup>e</sup> trimestre 2025

##### Stationnements

**Diese:** Devant le complexe communal  
«Le Battoir», entre 11h et 12h

**Prêles:** A l'Est du bâtiment administratif,  
entre 13h30 et 14h30

**Lamboing:** A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h45 et 15h45

**8 novembre, 22 novembre, 6 décembre, 20 décembre**  
*L'administration communale*

#### Avis de construction

Requérant: MHL SA, Le Pavé 15, 2517 Diesse

Auteur du projet: MHL SA, Diesse

Propriétaire foncier: MHL SA, Diesse

Projet: Modification du projet publié le 11 juillet 2025 - Construction de 3 x 2 petites maisons mitoyennes, parcelles N°s 2354 et 2393, La Chaîne 11b et 11c, 13a et 13b, 13c et 13d, village de Prêles

Zone: mixte A, PPS C

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 31 octobre au 30 novembre 2025. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 31 octobre 2025

Secrétariat communal

Commune Mixte de Plateau de Diesse  
Aux ayants droit de vote en matière communale

#### Convocation

à l'Assemblée communale du jeudi 20 novembre 2025 à 19h30, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

1. Approbation du transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier de

l'immeuble Route de Diesse 2 à Lamboing (ancienne école de Lamboing)

a) Présentation du dossier

b) Approbation du transfert de l'immeuble du patrimoine administratif au patrimoine financier pour la valeur comptable résiduelle de CHF 1.00 au 31.12.2024

2. Approbation du transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier de l'immeuble Route de Nods 2 à Diesse (ancienne école de Diesse)

a) Présentation du dossier

b) Approbation du transfert de l'immeuble du patrimoine administratif au patrimoine financier pour la valeur comptable résiduelle de CHF 170'258.00 au 31.12.2024

3. Approbation de la vente du terrain de la Groisière, parcelle 1016 du ban de Diesse, chemin de La Groisière (4430 m<sup>2</sup> à CHF 265.00 / m<sup>2</sup>)

a) Présentation du dossier

b) Approbation de la vente du terrain de la Groisière, parcelle 1016 du ban de Diesse, chemin de La Groisière

c) Délégation de la compétence au Conseil communal pour la conclusion du contrat de vente du terrain de la Groisière, parcelle 1016 du ban de Diesse

4. Approbation de la vente de l'immeuble de l'ancienne EJC, parcelle 2015 du ban de Lamboing, rte de Diesse 9 (expertise du prix à CHF 575'000.00)

a) Présentation du dossier

b) Approbation du transfert de l'immeuble du patrimoine administratif au patrimoine financier pour la valeur comptable résiduelle de CHF 36'369.00 au 31.12.2024

c) Approbation de la vente de l'immeuble de l'ancienne EJC, parcelle 2015 du ban de Lamboing, rte de Diesse 9

d) Délégation de la compétence au Conseil communal pour la conclusion du contrat de vente de l'immeuble de l'ancienne EJC, parcelle 2015 du ban de Lamboing, rte de Diesse 9

5. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 1'950'000.00 pour le réaménagement de la route cantonale sortie Nord - Ouest, Prêles (sécurité du chemin d'école), participation communale de CHF 280'000.00 (conduites eaux usées, eau potable et aménagement routes communales)

a) Présentation du dossier

b) Approbation du crédit d'engagement de CHF 1'950'000.00 pour le réaménagement de la route cantonale sortie Nord - Ouest, Prêles (sécurité du chemin d'école), participation communale de CHF 280'000.00

6. Informations du Conseil communal

7. Divers et imprévus

##### Informations:

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal 30 jours avant l'Assemblée communale appelée à en délibérer, soit du 17 octobre au 20 novembre 2025 et accessibles durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet [http://www.leplateaudedesse.ch/la\\_commune/assemblees\\_communales](http://www.leplateaudedesse.ch/la_commune/assemblees_communales).

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale:

Un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courteley, contre les décisions de l'assemblée communale et contre un acte législatif communal. Un recours doit être remis en 2 exemplaires. Il doit comprendre des conclusions, indiquer des faits et moyens de preuve, être motivé et signé.

Les moyens de preuve à disposition doivent être joints (art. 32 LPJA).  
Prêles, le 17 octobre 2025

## Factures de fin d'année

Toutes les personnes ayant des factures à faire valoir auprès de la commune sont priées de les faire parvenir à l'administration communale d'ici au 7 novembre 2025.

L'administration communale

Commune Mixte de Plateau de Diesse

## Proclamation des résultats des élections communales du 12 octobre 2025

Législature 2026 – 2029

Conformément à l'art. 16, al. 2, 3 et 4 du Règlement communal concernant les élections et votations aux urnes, se fondant également par analogie sur l'art. 33, al. 2 de la Loi cantonale sur les droits politiques, le Conseil communal, dans sa séance du 3 novembre 2025, constatant que les délais de recours étaient échus, qu'il n'existe pas de raisons d'incompatibilité, ni en raison de la fonction (art. 50 RO), ni en raison de la parenté (annexe II RO) et qu'aucun vice ne les entachait, a validé les résultats des élections communales du 12 octobre 2025.

Sont ainsi proclamés élus :

En qualité de Président de l'Assemblée communale (élection tacite):

**SPYCHIGER Igor**, 11.02.1972, Prêles

En qualité de Vice-président de l'Assemblée communale (élection tacite):

**BOURQUIN Jean-Claude**, 27.03.1954, Diesse

En qualité de Secrétaire de l'Assemblée communale (élection tacite):

**JEANGUENIN Valérie**, 10.07.1975, Prêles

En qualité de Maire (élection tacite):

**FAVRE ALVES Catherine**, 28.06.1967, Prêles

En qualité de Conseillères/ers communales/aux, par ordre alphabétique:

**GASCHEN Alison**, 12.08.1993, Prêles, 315 voix – 22.09 %

**JEANNERET-GROSJEAN Florence**, 03.05.1974, Diesse, 301 voix – 21.11 %

**PASQUIOU CACCIOPPOLI Anne**, 04.04.1972, Diesse, 277 voix – 19.42 %

**RACINE Frédéric**, 06.02.1974, Diesse, 269 voix – 18.86 %

En qualité de membres de la Commission de gestion, par ordre alphabétique :

**BÉGUELIN Jean-Marc**, 09.04.1958, Lamboing, 282 voix, 16.09 %

**ERARD Marc-Antoine**, 17.11.1954, Diesse, 253 voix, 14.43 %

**GIAUQUE Anthony**, 27.08.1998, Prêles, 234 voix, 13.35 %

**WEPFER Valentin**, 28.06.1966, Prêles, 266 voix, 15.17 %

**ZUERCHER Gabriel**, 14.10.1960, Prêles, 349 voix, 19.91 %

Qui ont tous déclaré vouloir accepter la charge que les citoyens leur ont confiée.

Nous nous permettons de leur adresser nos sincères félicitations pour leur brillante élection.

Prêles, le 7 novembre 2025

L'administration communale

Commune mixte de Plateau de Diesse

## Ordonnance du règlement d'organisation, entrée en vigueur

Publication selon l'art. 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCO; RSB 170.111)

Lors de sa séance du 3 novembre 2025, le Conseil communal de Plateau de Diesse a adopté les modifications de l'ordonnance du règlement

d'organisation (ORO). Cette ordonnance dans sa nouvelle mouture entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

### Voies de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Le recours doit être motivé et produit en deux exemplaires, comprendre des conclusions, indiquer des faits et moyens de preuve. Les moyens de preuve seront joints. A qualité pour former recours la partie pouvant faire valoir avec une certaine vraisemblance être atteinte dans ses intérêts dignes de protection.

Prêles, le 7 novembre 2025

Au nom de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Le Secrétariat communal

## Calendrier de l'Avent

Le calendrier des fenêtres de l'Avent se promènera cette année dans les 3 villages de notre commune. Vous souhaitez décorer une fenêtre ou offrir un moment de convivialité, inscrivez-vous dès maintenant!

Renseignements et inscriptions : morgane.matter@gmail.com

Dernier rappel

## Taille des haies, buissons et cultures agricoles pour la saison hivernale

Afin de préparer au mieux la saison hivernale à venir, nous vous rappelons que, selon les dispositions de la loi et de l'ordonnance sur les routes : *Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (hauteur sur la chaussée). Cette hauteur est réduite à 2.50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.*

*Les riverains doivent respecter les dispositions ci-dessus et tailler leurs arbres ou autre végétation, si nécessaire plusieurs fois par année. Ils sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et des feuilles d'automne.*

**Nous vous prions de bien vouloir effectuer les tailles adéquates RAPIDEMENT avant les premières neiges.**

Si le nécessaire ne devait pas être fait, la commune se réserve le droit d'effectuer le travail par substitution.

D'avance nous vous remercions de votre collaboration.

L'administration communale

Fête d'automne du Plateau de Diesse - Lamboing

## Marche aux lampions de l'ancienne EJC au canapé forestier

- Soupe à la courge & pain à l'ai
- Thé & vin chaud
- Lampions fournis pour tous les participants

**Samedi 15 novembre 2025**

**Départ à 17 h 30**

Rendez-vous : parking de l'ancienne EJC (centre du village)

Tout est offert par la Commune du Plateau de Diesse

Familles bienvenues

- en cas de pluie repas sous couvert

## Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 25 septembre 2025

Dans sa séance du 3 novembre 2025, le Conseil communal a approuvé le procès-verbal de l'Assemblée communale du 25 septembre 2025.

Cette approbation est rendue publique en vertu de l'art. 45 de l'ordonnance du 16.12.1998 sur les communes (Oco).

Prêles, le 7 novembre 2025

L'administration communale

## Nods

Place du Village 5 | 2518 Nods  
www.nods.ch

## Horaire de la déchetterie

Vous pouvez consulter l'horaire de la déchetterie sur le calendrier que chaque ménage a reçu ou par le biais du site internet (Officiel-Déchetterie-Memodéchets-Nods) ou encore au moyen de l'application « MEMODéchets » téléchargeable dans l'App Store ou sur Google Play

## Troc d'hiver

Le samedi 8 novembre 2025

10 h - 16 h

au Battoir de Nods

## Stationnement du bibliobus

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le **samedi 8 novembre** de 9 h 15 à 10 h 45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

## Message explicatif du Conseil communal pour l'élection complémentaire du 30.11.2025

**Élection libre le 30 novembre 2025 pour 2 postes de conseiller(ère) communal(e) pour la législature 2026-2029**

Par voie de circulation, le Conseil communal a proclamé élus tacitement la maire ainsi que 4 conseillers(ères) selon les listes valablement déposées dans les délais. Il reste ainsi deux postes vacants de conseiller(ère) communal(e) qui devront être repourvus par une élection aux urnes le 30 novembre 2025.

Selon le règlement concernant les élections aux urnes, lorsqu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour **n'importe quelle personne éligible** pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite.

**Sont éligibles au Conseil communal les personnes jouissant du droit de vote dans la commune.**

Sont élues les personnes qui recueillent le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

## Places communales

L'hiver approche et avec lui le déneigement. Afin que ce dernier puisse être effectué de façon adéquate et sans dégâts, les propriétaires des véhicules ou remorques entreposés sur les places vers l'ancien télésiège ainsi que vers l'Impasse des Lutins sont priés d'enlever leurs biens au plus tard d'ici au

**15 novembre 2025**

faute de quoi des mesures seront prises et les véhicules seront enlevés aux frais de leur propriétaire. Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

Commune de Nods

## Épandage d'engrais de ferme

Aux portes de l'hiver, nous rappelons que l'épandage d'engrais est autorisé uniquement lorsque celui-ci peut être absorbé par les plantes et ne représente aucun danger pour les eaux.

Chaque exploitation agricole doit disposer d'une capacité de stockage suffisante (qu'elle soit la propriété de l'exploitant ou bien louée) afin que les engrains de ferme puissent être utilisés dans les règles, c'est-à-dire seulement pendant la période de végétation et lorsque les conditions météorologiques ou l'état du sol le permettent.

Il est de la seule responsabilité de l'agriculteur de déterminer si l'épandage est possible ou non. L'agriculteur doit utiliser chaque possibilité de diminuer le niveau de la fosse d'ici à l'arrivée de l'hiver.

**Aucune autorité ne peut accorder une autorisation de puriner sur des terres enneigées ou gelées. La responsabilité d'une telle action repose uniquement sur l'agriculteur avec toutes les conséquences qui peuvent en découler (par ex. procédure pénale).**

En cas de situation critique, si la capacité de stockage est sur le point d'atteindre ses limites, l'exploitant est tenu d'informer l'autorité communale, afin de trouver une solution de stockage intermédiaire.

Les infractions se rapportant à l'environnement sont poursuivies d'office et donc tout épandage "sauvage" fera l'objet d'un rapport de dénonciation.

D'avance nous vous remercions de prendre en considération ce qui précède.

Conseil communal

## Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de Nods, ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués en assemblée communale, le

**Jeudi 11 décembre 2025 à 20 heures  
à la salle du Battoir**

L'ordre du jour est le suivant:

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Elections pour la législature 2026-2029
  - a) Président(e) des assemblées
  - b) Vice-président(e) des assemblées
  - c) Organe de vérification des comptes
- 3) Budgets 2026
  - a) Présentation des budgets 2026 de la commune de Nods, de la communauté scolaire du Plateau de Diesse, de la communauté scolaire du collège du district et du syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse
  - b) Approbation du budget de la communauté scolaire du Plateau de Diesse
  - c) Approbation du budget de la communauté scolaire du collège du district
  - d) Approbation du budget du syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse
  - e) Approbation du budget communal 2026, taxe immobilière à 1.5% et quotité d'impôt à 1.64 restent inchangées
- 4) Demande d'un crédit d'engagement de CHF 110'000.- pour le remplacement et la mise aux normes de la ventilation de la halle de gym
  - a) Présentation
  - b) Approbation
- 5) Demande d'un crédit d'engagement de CHF 800'000.- pour la réfection du chemin des Auges
  - a) Présentation
  - b) Approbation
- 6) Demande d'un crédit d'engagement de CHF 400'000.- pour la réfection du chemin de Combatte
  - a) Présentation

## b) Approbation

### 7) Communications du Conseil communal

#### 8) Divers

**Remarque:** Les documents se rapportant à cette Assemblée sont déposés publiquement 30 jours avant sa tenue au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur le site Internet de la Commune de Nods.

À plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée communale et contre un acte législatif. Le recours doit être remis en 2 exemplaires. Il doit comprendre les conclusions, indiquer les faits et moyens de preuve, être motivé et signé. Les moyens de preuve à disposition doivent être joints (art. 32 LPJA).

Nods, le 07.11.2025

Conseil communal

## Commune mixte de Nods

### Mesures à respecter afin de faciliter le déneigement

Aux portes de l'hiver, nous rappelons à chacun que le stationnement de tout véhicule sur la voie publique durant la période hivernale est interdit. D'autre part, nous prions les propriétaires de biens fonciers de baliser les barrières, coins de mur et tout autre obstacle afin de faciliter le déneigement et d'éviter ainsi tout dégât.

Les agriculteurs sont priés de bien vouloir débarrasser les champs en bordure de route où la neige pourrait endommager leurs barrières. Dans le cas contraire, nous déclinons toute responsabilité en cas de non-respect de cette consigne et nous ne prendrons pas en charge les frais de remise en état.

Merci d'avance pour votre collaboration

Conseil communal

## c. Décision de préavis

### 3. Informations du Conseil

#### 4. Divers et imprévus

Prêles, le 24 octobre 2025



Commune Bourgeoise

Hôtel-de-Ville 11, 2520 La Neuveville

## Convocation à l'Assemblée Bourgeoise

Date: Samedi 20 décembre 2025

Heure: 17h

Lieu: Salle de Bourgeoise, Hôtel-de-Ville, La Neuveville

### Ordre du jour

1. Ouverture
2. Procès-verbal du 28 juin 2025
3. Budget 2026
4. Forêt
5. Divers

Le Maître bourgeois, Claude Evard

## Paroisse réformée Diesse, Lamboing et Prêles

### Invitation

Assemblée ordinaire de paroisse Dimanche 7 décembre 2025 à 11h A l'Eglise de Diesse

### Ordre du jour:

1. Accueil, salutations, organisation de l'assemblée
2. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de paroisse du 02.06.2025
   
Procès-verbal de l'assemblée fusion de paroisse du 10.11.2025
3. Comptes 2024
4. Budget 2026 et quotité d'impôt (présentation et acceptation)
5. Élection membre(s) au Conseil de paroisse
6. Informations du pasteur
7. Informations du Conseil de paroisse
8. Informations Fusion
9. Divers et imprévus

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 2.6.2025 et du 10.11.2025, le budget 2026 sont disponibles 30 jours avant l'assemblée auprès de la présidente de paroisse, Mme Nicole Lecomte, Route de Prêles 4, 2517 Diesse 079 287 49 86, lecomteny@bluewin.ch

Le Conseil de paroisse

## DIVERS

Région, associations, paroisses, autre.

### Paroisse réformée de Nods

### Assemblée de paroisse du lundi

10 novembre 2025 à 19h30 à la cure

1. Accueil et salutations
2. Nomination de deux scrutateurs/trices
3. Approuver la fusion des paroisses réformées de Diesse et de Nods

Les projets de Contrat de fusion et de Règlement d'organisation de la paroisse réformée évangélique du Plateau peuvent être consultés auprès de Liliane Darioly, 079/408.77.29 ou sur les sites internet des deux paroisses

Nods, le 4 octobre 2025

Le Conseil de paroisse



Commune Bourgeoise de Prêles

Aux ayant droit

### Convocation

à l'assemblée ordinaire  
du jeudi 27 novembre 2025 à 19h  
au bâtiment administratif bourgeoise  
(Chemin du Stand 3)

### Ordre du jour

1. Budget 2026
2. Demandes d'admission au droit de bourgeoisie
  - a. Présentation des candidats
  - b. Proposition du Conseil

## Paroisse réformée de la Neuveville

### Assemblée de paroisse

lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025

à 20h à la Maison de paroisse, ch. de la Raisse 3

1. Accueil, organisation de l'assemblée, message
2. Procès-verbal du 2 juin 2025: approbation
3. Conseil de paroisse: démissions, réélections, élections
4. Finances:
  - a) Présentation budget 2026, quotité de l'impôt et plan quinquennal
  - b) Approbation du budget 2026 et de la quotité de l'impôt
5. Rapport d'activités
6. Rapport de la commission des bâtiments
7. Rapport des délégués au Synode d'arrondissement
8. Divers

Le budget 2026 et le procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 2 juin 2025 peuvent être consultés au secrétariat de la paroisse aux heures d'ouverture à partir du 31 octobre 2025.

## Adresses utiles | 9

Paroisse Catholique de La Neuveville - Plateau de Diesse

### Assemblée de Paroisse

Convocation à l'Assemblée de Paroisse du

Mardi 2 décembre 2025 à 20h  
à la salle de paroisse, La Neuveville

Ordre du jour:

- 1) Méditation
- 2) Nomination des scrutateurs
- 3) Procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 03.06.2025
- 4) Budget 2026
- 5) Travaux prévus pour 2026 (panneaux solaires et pompes à chaleur)
- 5) Informations de l'équipe pastorale
- 6) Rapport du délégué de la paroisse au parlement de l'Église nationale cath. rom. du Canton de Berne
- 7) Rapport du Président du Conseil de paroisse
- 8) Divers

Le Président de l'Assemblée de Paroisse  
Jean-Pierre Latscha

Dimanche 23 novembre 2025, 10.00, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

**Dimanche 23 novembre 2025, 10.00, messe patronale de Christ-Roi quadrilingue (F/D/I/E), Christ-Roi, Bienne**

Dimanche 30 novembre 2025, 10.00, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

**Dimanche 30 novembre 2025, dès 09.30 (messe à 11.00), Temps communautaire, Christ-Roi, Bienne**

### Conférence

Conférence de Maurice Sessou, de l'Abbaye de St-Maurice «L'Esprit saint et l'espérance»

Mercredi 19 novembre 2025, 19.30, salle Ste-Cécile, cure Ste-Marie, Bienne

[www.upbienne-laneuveville.ch](http://www.upbienne-laneuveville.ch)

### PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÈLES

#### Café-Contact

Prochaine rencontre Café-Contact, vendredi 7 novembre de 14h00 à 16h30, Maison de paroisse de Diesse. Prochaine rencontre, vendredi 7 novembre. Pour un service de voiture, contactez le 079.347.57.88 Rencontre suivante: Vendredi 28 novembre

#### Eveil à la foi

Samedi 8 novembre, 17h00-18h30, église de Diesse, histoire de la Bible, bricolage, collation, pour les enfants de 3 à 6 ans, les frères et soeurs plus grands sont les bienvenus.

#### Dimanche 9 novembre

Culte à la Blanche Eglise La Neuveville, 10h00

#### Repas Chasse pour les aînés

Vendredi 14 novembre, 12h00, Maison de paroisse de Diesse, repas chasse, dessert, café... inscription jusqu'au 10 novembre au 079 347 57 88

#### Marché de Noël

Dimanche 23 novembre, Battoir de Diesse, 10h00 culte avec photos du Plateau de Richard Tucker, 11h00 ouverture des stands repas raclette, hot-dog... animations pour les enfants

#### Contacts

Présidente: Nicole Lecomte, [lecomteny@bluewin.ch](mailto:lecomteny@bluewin.ch), 079 287 49 86

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prèles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

### PAROISSE DE NODS

#### Vendredi 7 novembre

19h, Karao'culte à Nods. Partage en chansons.

#### Dimanche 9 novembre

10h à La Neuveville, culte, chœur Vox Animae.

#### Lundi 10 novembre

19h30 à la cure à Nods, assemblée extraordinaire

#### Mardi 11 novembre

9h à la cure, lecture biblique et prière.

#### Mardi 11 novembre

14h à la cure, rencontre des aînés, conférence sur le Cameroun de Zachée Betché, pasteur de la Paroisse de Neuchâtel.

#### Contacts

Marianne Chappuis, Pasteure 078 768 01 66 [marianne.chappuis@paref2520.ch](mailto:marianne.chappuis@paref2520.ch)

#### Catéchèse professionnelle

Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

#### Conseil de paroisse

Mme Liliane Darioly, Présidente, 079 408 77 29, [lilianedarioly@gmail.com](mailto:lilianedarioly@gmail.com)

[www.parefnods.ch](http://www.parefnods.ch)

### EGLISE EVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

[www.labri.ch](http://www.labri.ch)

#### Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet (032/751 36 65) ou [pasteur@labri.ch](mailto:pasteur@labri.ch)

## Adresses utiles | 9

### SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville  
Tél. 032 751 40 61 - [www.smad.ch](http://www.smad.ch)

### SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide? Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc) Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30 Tél. 032 489 10 03

### HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96 Repas à domicile: tél. 032 751 21 05 [www.home-montagu.ch](http://www.home-montagu.ch)

### SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE. Tél. 032 751 10 35, Courriel: [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch) [www.paroisse2520.ch](http://www.paroisse2520.ch)

### SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30. La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. [www.upbienne-laneuveville.ch](http://www.upbienne-laneuveville.ch)

### SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

### ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26

### SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

### JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h. Fermé le week-end. Infos et manifestations sous [www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch). Courriel: [info@jurabernois.ch](mailto:info@jurabernois.ch) / Tél. 032 751 49 49

## Agenda

### MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Fermeture saisonnière.  
[www.museelaneuveville.ch](http://www.museelaneuveville.ch)  
[musee.laneuveville@bluewin.ch](mailto:musee.laneuveville@bluewin.ch)

### MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÉRESSE

Fermeture hivernale. Visites guidées et locations de salles sur réservation. Renseignements: 032 315 21 32 [www.rebbbaumuseum.ch/fr](http://www.rebbbaumuseum.ch/fr) - [info@rebbbaumuseum.ch](mailto:info@rebbbaumuseum.ch)

### FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE MUSÉE, LE LANDERON - MAI À NOVEMBRE,

Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre, contribution appréciée. [www.fhvl.ch](http://www.fhvl.ch)

### PLATEAU VIVANT

#### RENCONTRES «Le temps de vivre»

Tous les jeudis après-midi des semaines impaires. A partir du 16 janvier de 14h30 à 17h.

### CAFÉ-THÉÂTRE DE LA TOUR DE RIVE

Samedi 08.11.2025 20h	Luca Sestak
Vendredi 14.11.2025 20h	Eric Constantin
Vendredi 21.11.2025 20h	La Légende
Dimanche 23.11.2025 17h	Cie de la Marelle
Samedi 13.12.2025 20h	The Sparkle Family
Vendredi 09.01.2026 20h	Nicolas Fraissinet
Vendredi 16.01.2026 20h	Sten & Chardon
Vendredi 30.01.2026 20h	Maria Mettral
Vendredi 06.02.2026 20h	Marc Donnet-Monay
Samedi 07.02.2026 20h	Marc Donnet-Monay
Vendredi 13.02.2026 20h	Carrousel
Samedi 21.02.2026 20h	Heid Happy & Friends
Vendredi 27.02.2026 20h	Bruno Coppens
Vendredi 06.03.2026 20h	Nathalie Devantay
Vendredi 13.03.2026 20h	RAW
Ve 20 à Di 22.03.2026	Boogie-Woogies
Ve 17 - Sa 18.4.2026 20h	Festival
Ve 17 - Sa 18.4.2026 20h	En apARTé

### KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

#### Sonntag, 9. November

10.15 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst zum Erntedankfest mit Abendmahl. Mit Pfr. Peter von Salis und Miriam Vaucher (Musik) sowie mit dem Wort zum Weinjahr von Fabian Teutsch, Weinbauer aus Schafis. Anschliessend Apéro.

#### Pikettdienst

7. November bis 31. Dezember: Pfr. Peter von Salis (078 741 37 64)

[www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch](http://www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch)

### PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

#### Messes dominicales

Dimanche 9 novembre 2025, 10.00, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Dimanche 16 novembre 2025, 10.00, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville